



Commission des Statuts et Règlements et Contrôle des Mutations

SAISON 2020/2021

PROCÈS-VERBAL N° 31

Réunion restreinte du 07 janvier 2021

SENIORS

AFFAIRES

N° 184 – SE/U20 – MBANG Willy

STADE VANVES (500748)

La Commission,

Pris connaissance de la correspondance en date du 04/01/2021 du STADE VANVES selon laquelle le club renonce à engager le joueur MBANG Willy pour la saison 2020/2021,

Par ce motif, dit caduque la demande de licence « M » en faveur du STADE VANVES, ledit joueur pouvant opter pour le club de son choix.

N° 185 – SE – SAUBIETTE Marc

FC NOGENT SUR MARNE (514388)

La Commission,

Pris connaissance de la correspondance en date du 06/01/2021 du FC NOGENT SUR MARNE, selon laquelle il n'arrive pas, depuis le 04/10/2020, à obtenir l'accord du club quitté, RC DE ST PIERRE (Ligue de la Réunion),

Demande audit club de lui faire savoir, pour le **mercredi 13 janvier 2021 au plus tard**, les raisons motivant le refus de la délivrance de son accord pour le joueur SAUBIETTE Marc et, s'il s'agit de raisons financières, de préciser le détail des sommes dues.

Faute de réponse dans les délais impartis, la Commission statuera.

JEUNES

AFFAIRES

N° 226 – U12 – SIFFER Tarek

US ALFORTVILLE (521869)

La Commission,

Pris connaissance de la correspondance en date du 07/01/2021 de l'US ALFORTVILLE, selon laquelle il n'arrive pas, depuis le 21/12/2020, à obtenir l'accord du club quitté, le CFFP,

Demande audit club de lui faire savoir, pour le **mercredi 13 janvier 2021 au plus tard**, les raisons motivant le refus de la délivrance de son accord pour le joueur SIFFER Tarek et, s'il s'agit de raisons financières, de préciser le détail des sommes dues.

Faute de réponse dans les délais impartis, la Commission statuera.

N° 227 – U18 – TIOUTI Haizer Rayane

US ALFORTVILLE (521869)

La Commission,

Pris connaissance de la correspondance en date du 07/01/2021 de l'US ALFORTVILLE, selon laquelle il n'arrive pas, depuis le 08/10/2020, à obtenir l'accord du club quitté, le CFFP,

Demande audit club de lui faire savoir, pour le **mercredi 13 janvier 2021 au plus tard**, les raisons motivant le refus de la délivrance de son accord pour le joueur TIOUTI Haizer Rayane et, s'il s'agit de raisons financières, de préciser le détail des sommes dues.

Faute de réponse dans les délais impartis, la Commission statuera.

Prochaine réunion le jeudi 14 janvier 2021